Mairie de CHEVERNY

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h30
Mercredi, jeudi : 9h – 12h
Samedi matin sur rendez-vous

Infos municipales

Edition spéciale : Avril à Sept. 2013

SOMMAIRE

Cheverny : Station de tourisme 1

En direct de la mairie 2

Extraits des délibérations des conseils municipaux 3

Encart : 6ème Festival des arts de la rue

Edito du Maire

Beaucoup trop de temps s'est écoulé entre les deux dernières éditions de notre bulletin municipal qui se veut trimestriel. Je prends pour ce retard une bonne partie de cette responsabilité, si ce n'est la totalité. Ce n'est ni par paresse, ni par négligence, mais l'actualité communale ne nous a guère laissé de répit.

Tout d'abord, le classement de notre commune en « station de tourisme » , première commune de la Région Centre à être distinguée à cet échelon, par décision du ministre de l'artisanat et du tourisme récompense, plus de trente années d'efforts, axés sur l'accueil des touristes, sur la préservation de l'authenticité du village, le tout teinté d'une vaste vision écologiste, disons plutôt de respect de la nature, et aussi de la mise en musique d'un dossier conséquent, répondant à près de 70 critères dont Mme GALLARD, qui s'en est chargée, vous parlera plus en détail. Cette distinction, toute honorifique qu'elle soit, va amener une aisance dans notre budget, que nous n'avions pas jusqu'alors.

Le deuxième axe, est la construction sur un terrain communal d'un cabinet médical universitaire, satellite de la maison de santé pluridisciplinaire de Contres et regroupant trois médecins et deux infirmières. L'accord définitif n'est pas encore obtenu, il tient à un détail, mais les échanges avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Général, l'Etat et la maison de santé pluridisciplinaire de Contres ont été excessivement favorables. La demande de permis de construire est déposée et le planning envisagé pour une livraison du bâtiment et de ses abords fin 2014. Cette construction ne devrait et ne pèsera en rien sur les finances locales et les taux d'imposition des taxes qui servent au calcul de vos impôts locaux resteront inchangés comme ils le sont depuis 1986. La conclusion, que nous voulions favorable, tenait à cœur des membres du conseil municipal et je les remercie d'avoir aidé à faire aboutir ce dossier peu évident au départ. Je remercie aussi les médecins et les infirmiers pour le travail que nous avons réalisé en commun, la bonne compréhension qui existe entre nous et je suis certain que ce projet en appellera d'autres.

Nous avons aussi, parmi d'autres décisions, pris celle de l'enfouissement des réseaux Rue de l'Argonne et de l'Allée. La délibération est prise et le SIDELC (Syndicat Interco. de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher) devrait intervenir fin 2014, début 2015.

Autre dossier plus en retrait, l'aménagement du carrefour de l'Allée des Sapins est en cours de réflexion. Parmi les travaux exécutés : les revêtements des voies de Troussay, d'Archanger, de la Démalerie et de Poëly sur 1 kilomètre. L'installation au lavoir de toilette sèche largement financée par les fonds européens et qui offre, aux utilisateurs de ce site de pique-nique, un confort nécessaire. La réfection des toilettes publiques (place de l'église) avec la mise aux normes handicapés, a été réalisée ce printemps avec l'aide financière du Conseil Général que nous remercions. Et d'autres travaux d'entretien : façades, peinture, menuiserie etc…

Pierre après pierre, travaux après travaux, notre commune dans la sérénité, pour la tranquillité de ses habitants s'organise, se complète, se modernise, dans un respect profond de la nature et de nos paysages. C'est un travail, un objectif collectif, l'œuvre de tous les citoyens de notre commune, de ses associations, de nos collectivités partenaires et de tous ceux qui veulent nous rejoindre.

Bernard SINET

De g. à droite : G. Clément Président Pays des Châteaux, G. Lagarde Préfet, B. Sinet Maire de Cheverny, P. Rossler Vice Présidente Région Centre, A. Beignet Président Comité Régional du Tourisme, M. Contour Vice Président Tourisme Agglopolys

Cheverny : Station de tourisme.

Par décret pris par le Ministère de l'Economie, des Finances de l'Industrie et du Tourisme, le 7 mai 2013, notre commune a obtenu le label « Station classée de Tourisme ».

Cheverny devient ainsi la première commune du département et de la région centre ainsi classée après la réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006. Il est la reconnaissance de l'offre touristique d'excellence de Cheverny et représente un outil de marketing et de communication majeur pour le territoire.

Pour obtenir ce label de qualité, Cheverny a dû remplir environ 70 conditions, parmi lesquelles on retrouve : la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès, la qualité environnementale, l'accessibilité, la circulation, les politiques d'urbanisme, l'embellissement et la promotion touristique…

Concrètement, ce classement prend en compte les choix et réalisations de la municipalité, qui a mis en avant sa volonté de privilégier la préservation et la mise en valeur du patrimoine, les animations culturelles et sportives, la gastronomie et la viticulture. Ce classement permet entre autre à la commune de recevoir une dotation de l'État plus importante, dans l'objectif de faciliter la fréquentation touristique, de permettre son développement par des travaux d'équipement et d'entretien relatifs, notamment, à la conservation des monuments et des sites et à l'assainissement, d'embellir ou améliorer les conditions d'accès, de séjour ou de circulation.

Cette appellation prestigieuse est, d'une part, un gage de qualité qui ne peut que favoriser la fréquentation touristique et capter toute l'attention des investisseurs privés sur le choix de notre village et d'autre part, une reconnaissance pour le travail mené par les acteurs économiques du secteur et pour le contenu des politiques locales engagées.

Ce classement dépasse de loin le simple prestige de la marque de part ses avantages économiques. Il permet à Cheverny de bénéficier d'un surclassement démographique ce qui augmente les dotations de l'État. En outre, la commune va percevoir directement la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, au taux de 1,20 %. Ce n'est pas une taxe supplémentaire, elle était perçue par le Conseil Général. La perception directe de cette taxe par la commune apportera un « plus financier » appréciable. Enfin la possibilité de bénéficier de la réduction à 0 % du taux du droit de mutation prévu à l'article 722 bis du code général des impôts pour les acquisitions de fonds de commerce et de clientèle qui sont situées dans les territoires ruraux de développement prioritaire.

L. G.

Edition : **Mairie de Cheverny** Rue du Chêne des Dames 41700 Cheverny - Tél 02.54.79.97.78 - Fax 02.54.79.20.11 mairie.cheverny@orange.fr
Directeur publication : Bernard SINET - Responsable Rédaction/Publication : Sonia MAURICE
Rédaction : S. MAURICE, V. ROUSVOAL, B. SINET - Imprimerie : ROLLIN Blois

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h30
Mercredi, jeudi : 9h – 12h
Samedi matin sur rendez-vous

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.com

ETAT CIVIL

Naissances :

BERTRAND Marylou	*03/02/2013*
BOITELLE Lucie	*28/12/2012*
BRUSSEAU Camille	*19/03/2013*
DEFOSSEZ Louis	*15/04/2013*
LALLART de CACQUERAY Ombeline	*23/02/2013*
LEMAIRE Sacha	*16/03/2013*

Mariages :

LACROIX Pierre Jean et BAOUAN Hanane *20/05/2013*

Décès :

BLANCHET Maurice	*06/02/2013*
CHIQUET Mickaël	*04/06/2013*
MARRE-GAUDRY Robert	*18/03/2013*
PIOLE Jean-Marie	*16/03/2013*

ATTENTION AU BRUIT

Avec le retour du printemps, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres scies mécaniques font partie du quotidien.
Les périodes autorisées pour leur utilisation sont :
- En semaine, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h.
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.
Dans le cas de manifestation festive, veillez à ne pas émettre de bruits «susceptibles» d'être gênants par leur intensité, leur durée, leur charge informative ou en raison de l'heure à laquelle ils se manifestent.
Pensez à prévenir vos voisins.

TAILLE DES ARBRES

Nous vous recommandons chaque fois que nous en avons l'occasion de ne pas laisser vos haies, vos arbres ou vos plantations déborder sur le domaine public. C'est l'application des règlements du Code Rural et c'est surtout pour les usagers des voies publiques, une visibilité qui amène une sécurité dans la circulation des usagers sur la route. Des haies débordent de deux mètres, des arbres se rejoignent au-dessus des voies, gênant et empêchant le passage d'engins agricoles, etc. Nous allons être dans l'obligation, si rien n'est entrepris, de faire procéder, à vos frais, malheureusement, à l'élagage et à la taille de ces haies par une entreprise avec recouvrement par le Trésor Public.
Pour les situations les plus dangereuses et les plus inconfortables, nous allons vous en avertir par courrier. Chacun peut et doit, pour sa propriété, se prendre en charge. J'insiste aussi sur la responsabilité, qui sera la vôtre dans le cas d'accident, ou la mauvaise visibilité est reconnue en responsabilité partagée ou totale. Alors profitez de vos vacances et à vos cisailles, si ce n'est à vos tronçonneuses. Merci à l'avance.

FLEURISSEMENT

Concours des maisons fleuries et des jardins remarquables, le jury procèdera à deux passages dans l'année. Les lauréats se verront attribuer des bons d'achats utilisables dans les jardineries.

IBC (Inventaire de la Biodiversité Communale)

Le CDPNE, Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, réalise, en partenariat avec la mairie, l'Inventaire de la Biodiversité Communale. Il apporte une meilleure connaissance du patrimoine naturel qui permet de mieux le prendre en compte dans les décisions locales. Plus largement, au sein de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire, l'IBC peut permettre de renforcer le maillage écologique (corridors) qui favorise le maintien de la biodiversité sur le long terme.

Les étapes clés de l'IBC : 2 animations et 6 actions de sensibilisation mises en place sur la commune de Cheverny.

De juin 2013 jusqu'à la fin de l'année, deux volets ont été choisis pour y développer six actions de sensibilisation et d'animation.

1) Mieux connaître les rapaces nocturnes et favoriser leur accueil : sortie nocturne à la découverte des rapaces nocturnes et de leurs mœurs ; atelier de découverte de ces animaux et de dissection de pelotes de réjection ; atelier de construction de nichoirs à rapaces (à venir : à destination du grand public - atelier « un enfant, un adulte »).

2) Valoriser le site du lavoir et du bassin de pisciculture

Ce site présente un potentiel remarquable pour la biodiversité : atelier de découverte de la biodiversité du site (à venir : à destination des enfants) ; création et mise en place de panneaux sur la biodiversité (à venir) ; inauguration des panneaux (à venir : à destination du grand public).

LIVRET D'ACCUEIL

Ce petit fascicule édité par la mairie vous informe sur les services à votre disposition et vous guide dans vos démarches administratives. *N'hésitez pas à le demander au secrétariat ou à le consulter sur le site internet : www.mairie-cheverny.com*

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. La mairie remet alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT, à conserver précieusement, qui sera réclamée pour toute inscription à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). *Pour plus d'informations, contactez la mairie.*

PLAN CANICULE

Suite aux directives ministérielles, la mise en oeuvre du plan départemental de gestion d'une canicule prévoit le recensement des personnes vulnérables résidant à leur domicile :

- *les personnes âgées de plus de 65 ans*
- *les personnes adultes handicapées ou reconnues inaptes au travail.*

Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître en mairie ou à Mme Violette ROUSVOAL.

NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE LIEE A LA SECHERESSE 2012

La commune avait demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse qui a eu lieu en 2012 : du 1er juin au 1er octobre 2012. La commission interministérielle chargée de statuer sur notre requête n'a pas réservée de suite favorable au motif que les critères « sécheresse » fixés par la commission n'étaient pas réunis entre autre celui du déficit hydrique n'était pas démontré.

Extraits des délibérations des conseils municipaux (Avril à Sept 2013)

Cette rubrique permet d'être bien informé des décisions prises par le conseil municipal

CONVENTION ATESAT

Le conseil municipal reconduit pour une durée d'un an la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT). Le montant forfaitaire de la mission pour l'année 2013 est de 231,53€.

RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'entretien de l'éclairage public passé avec Bouygues énergie et services (anciennement ETDE) est arrivé à expiration depuis le 28/02/13. La société s'est proposée de reconduire sa prestation et a soumis une proposition avec un cahier des charges dont le montant s'élève annuellement à 2 027,26€ TTC, soit 6 081,78€ TTC pour trois ans. Ce montant comprend la vérification de 59 points lumineux et l'entretien de 2 armoires de commande. Le conseil municipal, à l'unanimité a accepté ce devis

PARTICIPATION SEJOUR CLASSE DECOUVERTE – ECOLE SAINT LOUIS –

Afin de financer une classe de découverte sur le thème du cirque pour 12 enfants de Cheverny scolarisés à l'Ecole Saint Louis, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à cet établissement une participation d'un montant de 1464€.

PARTICIPATION SEJOUR LINGUISTIQUE

Chaque année des collégiens et des lycéens domiciliés à Cheverny se rendent, dans le cadre scolaire, en voyage à l'étranger pour effectuer un séjour linguistique. Afin d'apporter une aide financière aux familles, le conseil municipal décide de fixer une participation communale pour l'année 2013 à 50€ par enfant.

ETABLISSEMENT DES LISTES PREPARATOIRES DU JURY CRIMINEL

Conformément au décret N°2012-1479 du 27 décembre 2012 et l'arrêté N°2013042-0002 du 11 février 2013, il a été procédé au tirage au sort de trois personnes pour la constitution des listes des jurys d'assises 2014. Ont été tirés au sort :
M. RACINE Jean, Mme GIRAUDEAU-BEAUGILLET Valérie, Mme VACELET Jacqueline.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Après vote, le conseil municipal a approuvé le compte administratif tel qu'il a été présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente :

-un excédent cumulé de fonctionnement de : 363 441.95 €
-un excédent cumulé d'investissement de : 16 697.91 €
-un solde négatif de restes à réaliser de : 40 469.57 €

décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 23 771.66 €
Le solde disponible, affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 339 670.29 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en :
- section d'investissement à : 1 000 469.57 €
- section de fonctionnement à : 1 051 441.29 €

Le budget est adopté, par le conseil municipal, à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA VOIE DENOMMEE « L'ALLEE » DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible pour les communes, conformément à l'article L.318.3 du Code de l'Urbanisme, d'incorporer d'office dans leur domaine public des voies privées ouvertes à la circulation publique, et ce sans indemnité, mais aussi que toute personne pourvue d'un droit de propriété sur la voie peut aussi en faire la demande. C'est le cas pour la voie privée dénommée « l'Allée » où il existe une volonté commune de la collectivité et de la majorité des personnes détenant un droit de propriété sur ce chemin, de voir ce dernier intégrer dans le domaine public.
Compte tenu de ce désir commun, le conseil municipal, après en voir délibéré, décide :

- L'intégration de la voie privée « l'Allée » dans le domaine public communal.
- La réalisation d'une enquête publique, avec la désignation d'un commissaire enquêteur.
- La réalisation d'un plan parcellaire comportant, d'une part l'indication des limites existantes de la voie, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale.

TOILETTES PUBLIQUES **22 572 TTC** (place de l'église)

- Entreprise DOUDARD (carrelage)	10 328 TTC
- Entreprise GAUTHIER (menuiserie)	2 495 TTC
- Entreprise NANDIN (électricité)	2 185 TTC
- Entreprise SNS (plomberie)	6 680 TTC
- Entreprise BERTRAND (peinture)	884 TTC

Mairie de Cheverny
Bulletin municipal 20
Avril à Sept. 2013

En direct de l'Agglo.

Aides à l'amélioration de l'habitat

Agglopolys peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.
Elles concernent 3 types de travaux : l'amélioration énergétique des logements, l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap et l'amélioration des logements dégradés.

Les travaux d'amélioration énergétique des logements sont essentiellement des travaux d'isolation, de changement de chaudière pour une solution plus économe, et de changement de menuiseries. Ils doivent améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 25 %.

Les travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap sont ceux permettant de compenser les handicaps et de pallier à la diminution des capacités physiques. Ex : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée, …

Les travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés concernent principalement : la fourniture d'eau ou d'électricité, les travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), la ventilation, l'installation de système de chauffage, l'élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante.

Qui peut en bénéficier ? Les propriétaires occupant leur logement ou les propriétaires bailleurs ayant des logements en mauvais état peuvent bénéficier de ces aides à condition d'habiter sur le périmètre de l'Agglo. Les aides au financement de l'amélioration de l'habitat sont accordées en fonction des ressources des demandeurs (nouveaux plafonds au 01/06/13) et en complément des aides de l'ANAH, l'Agence Nationale de l'Habitat, accordées sur ce type de travaux.

Comment faire et qui peut vous accompagner dans vos démarches ? Contactez le service Habitat d'Agglopolys qui conseille, et répond aux questions sur les aides en fonction du type de travaux que vous souhaitez réaliser.

Agglo. Service Habitat
34 rue de la Villette
41000 Blois
Tél : 02 54 56 49 94
www.agglopolys.fr

AGGLOPOLYS VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

Portrait d'un Jeune Sapeur Pompier

Je m'appelle Eloïse GOUNY, j'habite sur la commune de CHEVERNY. Depuis l'âge de huit ans, je veux devenir pompier.
Depuis 2 ans, je suis chez les Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP), de CONTRES où l'on m'enseigne des valeurs telles que la solidarité et l'altruisme. J'apprends également tout ce qu'un sapeur-pompier doit savoir : ses devoirs et ses responsabilités envers ses camarades et les citoyens. Le sport fait partie intégrante de la formation. Je participe aux différentes manifestations sportives et j'aime particulièrement le cross et l'endurance. Sur l'année 2011 - 2012 j'ai été championne départementale et régionale. Cette année 2012—2013, je suis championne départementale et 4ème au classement régional.
Je tiens à remercier nos encadrants, bénévoles, qui sont patients et disponibles pour nous. Les cours sont tous mes mercredis après midi. L'objectif de former des JSP est de venir renforcer le volontariat dans les centres de secours. J'espère réaliser un jour mon rêve de devenir pompier professionnel et de pouvoir enseigner à mon tour ce que j'ai appris.

La section de CONTRES recrute des jeunes ayant 12 ans révolus ou plus, pour refaire une nouvelle section.
Vous pouvez contacter : Lieutenant JULIEN au 06.79.33.04.34 ou le Caporal-Chef BRISSET au 02.54.79.03.63 ou encore l'Adjudant-Chef CHALAS au 06.87.28.39.79.

Agenda événementiel

Festival de la Terre 2013 à Cheverny (Route de Contres)
Samedi 31 août à partir de 14h et dimanche 1er septembre à partir de 10h
Concours de labour, mini ferme, expo de matériel agricole neuf et ancien, marché de producteurs, jeux inter-JA. Entrée gratuite. Méchoui le samedi soir avec l'orchestre « Maryline » : sur réservation au *06.50.71.95.98 ou 06.35.52.48.01*

BD Parc à Cheverny : Les jeudi, vendredi, samedi et dimanche jusqu'au 25 août. Visite spectacle à 15 h 30, 17 h et 20 h. Réservations au : 06.71.63.73.80 ou au 02.54.79.92.42.

Si on dansait : Cours de septembre à juin saison 2013 / 2014
Toutes les semaines hors vacances scolaires.
LUNDI : 19h à 20h : salsa 1, 20h à 21h : lindy hop (swing), 21h à 22h : salsa 2
MARDI : 18h à 19h : country 1, 19h à 20h : country 2, 20h à 22h : danses de bal-salon -rock
VENDREDI : 19h à 20h : danses en ligne, 20h à 22h : folk (2 fois par mois), 20h à 23h : bachata - merengue - zook (1 fois par mois).
Renseignements et inscriptions : siondansait41@yahoo.fr
02 54 83 88 09 ou 06 59 84 94 50

Initiations gratuites pour néophytes !
Chaque initiation dure deux heures et est encadrée par le Pro.
Les journées nationales, à Cheverny :
« Tous au golf » FFgolf : 10h-12h /15h-17h
Les dimanche 15 septembre et 13 octobre
Inscriptions au 02 54 79 24 70 ou par email à contact@golf-cheverny.com

GOLF DU CHATEAU DE CHEVERNY FRANCE

La Maison des Vins de Cheverny
organise le **Samedi 7 septembre**
sa 3ème FETE DES VENDANGES DES AOC CHEVERNY & COUR CHEVERNY
Dès 15 h sur la place de l'église : Dégustation gratuite de vins de Cheverny, marché du terroir, promenade en âne, structure gonflable pour enfants, exposition, démonstration d'artiste, banda d'Lyre. Cette fête des vendanges célèbre, à 18H30, les 20 ans des deux AOC dans le cadre majestueux des jardins du château de Cheverny.

Place à l'enchantement avec le spectacle de magie aux tonalités viticoles qui précédera, sur la place de l'église, l'exceptionnel concert des SOUCHON dans une ambiance guinguette festive et conviviale.
Contact : 02.54.79.25.16 ***ou www.maisondesvinsdecheverny.fr***

Visite Gourmande au domaine de Moncy
Vendredi 23 Août
Découvrez les "coulisses du chai". Cette visite vous présente tant les installations que les principes de base concernant la vinification. Une dégustation de vins clôturera ce moment de découverte.
+ d'infos : www.domaine-de-montcy.com ou courriel : info@domaine-de-montcy.com ou Tél 02 54 44 20 00

Cheverny, les 9, 10 et 11 août 2013

Cabaret

Concerts

L'ECHO DU CAQUETOIRE

~ 6ème FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE ~

PROGRAMME*

Vendredi 9 août

14 h 30 : Inauguration du Festival par le centre de loisirs de Contres et la compagnie « Allo Maman Bobo » . Lieu : Place de l'église.
Durée : 30 mn.

15 h 00 : Il était une fois par Fabrika Pulsion. Spectacle tout public à partir de 3 ans. Ensemble, public et comédien, créent l'histoire merveilleuse d'une princesse et de son prince charmant. Le conteur fabrique, en live, décors et costumes en sculpture ballons. Spectacle interactif et participatif. Le public petit et grand est invité à « jouer » les personnages d'une histoire fantastique aux multiples rebondissements. Lieu : Place de l'église Durée : 45 mn.

16 h 00 : Au fil de l'eau par la Cie Allo Maman Bobo. Musiques, contes et marionnettes, spectacle familial dés 4 ans. C'est au bord de la Loire que des "bricoleurs-conteurs" vous entraînent dans ce tour de contes entre légendes, chansons, mythes et poésies… La Loire, les rivières mais aussi la mer vous sont racontées. Ici, c'est l'eau dans tous ses états qui est à l'honneur, et c'est bercé au Fil de l'Eau que ces contes d'ici et d'ailleurs révèleront leurs mystères.
Lieu : Place de la mairie Durée : 45 mn .

17 h 00 : les échos du caquetoire, chroniques anecdotiques de Cheverny, par le Maire et les Conseillers municipaux. Lieu : Place de l'église Durée : 30 mn.

17 h 45 Solo par la Cie Jeux de vilains. Un clown seul en scène, imprévisible, capable de tout avec presque rien. Spectacle conçu pour Cheverny. Lieu : Place de l'église. Durée : 45 mn.

18 h 30 : Contes du jardin par la Cie Allo Maman Bobo. Contes, musiques et marionnettes, spectacle familial dés 4 ans. Venez faire un petit tour dans notre jardin secret où nous vous attendons près du cabanon… Comme les oiseaux nichant dans nos arbres, comme les abeilles butinant dans nos parterres et nos massifs, comme les papillons voletant de fleurs en fleurs, nous égrainerons dans vos oreilles des histoires, des légendes et des fantaisies bucoliques. Lieu : Place de la mairie. Durée : 45 mn.

20 h 30 : Jaouen et les Rouflakets Rock français festif. La mère de Jaouen n'est pas là du week-end, il a invité ses copains, les Rouflakets et ça va être la fête. Un spectacle complet avec des chansons écrites au stylo, des rimes et un visuel extraordinaire !
Lieu : Place de l'église. Durée : 1 heure.

Samedi 10 août

15 h 00 : OPUS 7 par le Cheptel Aleikoum. Fanfare circo-burlesque Lieu : Place de l'église. Durée : 30 mn.

16 h 30 : Les Aventures du Magnifico par l'Athra Compagnie. Commedia dell'arte revisitée. Les aventures d'une troupe de comédiens dont le chef se bat, au sein de sa propre compagnie, pour que ses comédiens ne fassent pas autre chose que son spectacle. Un conte loufoque, surréaliste et plein de rebondissements dans lequel l'improvisation demeure un ingrédient principal ! Lieu : Place de l'église.
Durée : 1 h 10.

18 h 00 : les échos du caquetoire, chroniques anecdotiques de Cheverny, par le Maire et les Conseillers municipaux. Lieu : Place de l'église Durée : 30 mn.

19 h 00 : OPUS 7 par le Cheptel Aleikoum. Fanfare circo-burlesque.
Lieu : Place de l'église durée : 30 mn.

20 h 30 : Falbala par la Fred Albert Lelay. Bal-Cirque où seront réunis sur scène musiciens, comédien, graffeur, échassier pour une soirée très éclectique ! Restauration champêtre organisée par l'Amicale des Loisirs de Cheverny. Lieu : Place de l'église. Durée : inconnue.

Dimanche 11 août :

15 h 00 : Les vies d'Ulysse par le Krizo théâtre. l'Odyssée d'Homère, racontée aux plus jeunes, par deux Arlequins fous fous fous...
Lieu : Place de l'église Durée : 1 heure.

16 h 30 : Contes du chemin par la compagnie par la Cie Allo Maman Bobo. Musiques, contes et marionnettes, spectacle familial dés 4 ans.
Lieu : Place de la mairie Durée : 45 mn.

17 h 30 : les échos du caquetoire, chroniques anecdotiques de Cheverny, par le Maire et les conseillers municipaux. Lieu : Place de l'église Durée : 30 mn.

18 h 00 : Concert par Les Gratteurs de Souffle, Blues. Lieu : Place de l'église durée : 1 heure

19 h 00 : Apéritif offert par les viticulteurs de Cheverny
Lieu : Place de l'église

20 h 30 : «LA 432, le Cabaret» par la Cie des Chiche Capon. Burlesque. Les Chiches Capon veulent faire un cabaret dédié à la beauté, mais rien ne se passe comme prévu ! Lieu : Place de l'église. Durée : 50 mn.

En cas d'intempéries, les spectacles auront lieu à la salle des fêtes de Cheverny ou sous chapiteau.

14 h à 19 h, ***les 9, 10 et 11 août : Exposition d'artistes, d'artisans locaux et dégustation-vente de produits locaux***.
Lieu : salle du conseil, office du tourisme, place de l'église, sous le Caquetoire et à la maison des vins.

L'ECHO DU CAQUETOIRE, Festival des arts de la rue de Cheverny
Mairie de Cheverny, 41700 Cheverny T02 54 79 97 78, L.Gallard 02 54 79 28 45

E-mail : mairie-cheverny@orange.fr
www.mairie-cheverny.com

Cabaret

Concerts

L'ECHO DU CAQUETOIRE

~ 6ème FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE ~

Contes

Clowneries

Expositions d'artistes

2013

CHEVERNY

Cirque

DU 9 AU 11 AOUT 2013

À PARTIR DE 14H

Théatre

Marionnettes

FESTIVAL GRATUIT

— OUVERT À TOUS —

Fanfare

Echassier

Artisans locaux

Graffeur

RENSEIGNEMENTS

Mairie de Cheverny : 02 54 79 97 78 - Office du tourisme : 02 54 79 95 63

E-mail : mairie-cheverny@orange.fr

www.mairie-cheverny.com